Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

ID: 004-200072304-20200730-D2020104-DE

Affiché le 3.8.2020



Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 19
Absents : 7

dont suppléé : 0dont représentés : 7

Votants: 26

dont « pour »: 26dont « contre »: 0dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (départ après la question n°38), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES: Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Affiché le 3.8. lo 20

ID: 004-200072304-20200730-D2020104-DE

Délibération n°2020/104

OBJET: VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2020.

Le Conseil de Communauté,

VU les articles 1636 B sexies 1609 quater du Code Général des Impôts relatifs au vote du taux de TEOM prévoyant qu'à compter de 2005 les Communes et leurs Groupements compétents votent un taux de TEOM et non plus un produit ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU le coût du service des ordures ménagères déterminé par les services administratifs pour l'année 2020 ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 24 juillet 2020 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président, Après délibéré,

- **DECIDE** de fixer à **9.68** % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020
- **DIT** que la recette correspondant à cette taxe sera inscrite au Budget primitif principal de la CCVUSP 2020 art 7331.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.